



---

**POUR DÉCISION**

VINGTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Directeur général**

*Table des matières*

	<i>Page</i>
I. Avis de décès.....	1
II. Composition de l'Organisation.....	2
III. Progrès de la législation internationale du travail .....	2
IV. Administration interne.....	2

## I. Avis de décès

### M. Benjamin Aaron

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 25 août 2007 à Los Angeles, Etats-Unis, de M. Benjamin Aaron, ancien membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.
2. Benjamin Aaron est né le 2 septembre 1915, à Chicago, dans l'Etat de l'Illinois aux Etats-Unis. Alors qu'il poursuit ses études au lycée, la Bourse s'effondre en 1929 et la société américaine se trouve plongée dans une crise sociale et économique sans précédent. Franklin Roosevelt est alors élu Président et la promulgation en 1935 d'une loi historique sur les relations professionnelles (*National Labor Relations Act*) va transformer la réglementation juridique régissant les relations professionnelles aux Etats-Unis. Ces événements vont agir comme des catalyseurs sur le destin du jeune homme et son engagement en faveur de la justice sociale. Il entame des études de droit – pour suivre, dira-t-il plus tard, l'exemple de son père qu'il avait perdu enfant – et obtient sa licence en droit de l'Université du Michigan l'année même (1937) où la loi nationale sur les relations professionnelles est déclarée constitutionnelle par la Cour suprême des Etats-Unis. Trois ans plus tard, il se voit décerner un diplôme de droit par l'Université d'Harvard.
3. Son extraordinaire carrière relève d'une vocation. Lorsque la deuxième guerre mondiale éclate, Benjamin Aaron rejoint le Conseil national sur le travail en temps de guerre (*National War Labor Board*), dont le mandat consiste à superviser le fonctionnement des relations professionnelles pendant la guerre pour préserver les flux de production. C'est à cette époque que remonte sa première expérience de la médiation, de l'arbitrage et des relations professionnelles au niveau de l'atelier. Son approche des relations professionnelles va se trouver à jamais marquée par la connaissance qu'il acquiert alors des forces régissant la vie dans l'entreprise. Par ses exceptionnels talents de négociateur et d'arbitre, qui le portent à occuper très vite des fonctions de directeur exécutif au sein de ce conseil de guerre, il va être appelé, dès la fin de la guerre, à jouer un rôle crucial au sein des nouvelles instances juridiques créées par divers Etats, pour faire face aux conflits sociaux qui éclatent de toutes parts. Alors que l'Amérique connaît une période d'essor industriel sans précédent consécutif à la fin de la deuxième guerre mondiale, les relations paritaires sont plus que jamais au cœur des préoccupations de la vie publique. En 1946, il entre à l'Institut des relations professionnelles (*Institute of Industrial Relations*), récemment créé par l'Université de Californie, à Los Angeles, dont il assumera la direction entre 1960 et 1975. Toutes les branches de l'industrie font appel à ses services, et cinq présidents des Etats-Unis (Harry Truman, Dwight D. Eisenhower, John F. Kennedy, Lyndon B. Johnson et George H.W. Bush) le nommeront tour à tour à la tête des plus hautes instances tripartites nationales d'arbitrage et de conciliation. En 1962, il sera nommé à la présidence de l'Académie nationale d'arbitrage (*National Academy of Arbitrators*) et se verra décerner, en 1982, une très haute distinction (*American Arbitration Association's Distinguished Service Award*) récompensant ses services à la nation.
4. Loin de le détourner de sa vocation première d'universitaire, son implication dans la réalité sociale des relations professionnelles viendra alimenter sa passion pour la recherche et l'enseignement. De 1960 à 1986, il ne cessera d'enseigner à la Faculté de droit de l'Université de Californie, à Los Angeles, et continuera à y travailler jusqu'à sa mort. Cette polyvalence le porte vers la fin des années quarante à devenir membre fondateur d'un groupe de professeurs en droit du travail (*Labor Law Group*) dont il animera les débats pendant quarante ans sur des sujets aussi divers que les méthodes d'enseignement, la recherche ou des questions politiques.

5. Il rejoindra par la suite un groupe international d'experts en droit du travail comparé (*Comparative Labor Law Group*), né vers le milieu des années soixante, dont le mandat est d'approfondir, par des études comparatives, l'étude du droit du travail dans divers pays. Cette ouverture à d'autres expériences à l'échelle internationale le passionnera au point de devenir l'un des principaux éditeurs du Journal du droit du travail comparé (*Comparative Labour Law Journal*), et de créer une branche américaine de Société internationale de droit du travail et de la sécurité sociale (*International Society for Labor Law and Social Security*), société dont il deviendra le président entre 1985 et 1988. Enfin, à 71 ans, âge respectable où il aurait pu aspirer à se défaire de certaines de ses fonctions, Benjamin Aaron accepte un nouveau mandat et devient en 1986 membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations où il siègera jusqu'en 1994. Il y laissera le souvenir d'un extraordinaire sens de l'équité et d'un exceptionnel regard sur les applications du droit dans le monde du travail.
6. M. Aaron restera dans les mémoires de tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître ou de siéger à ses côtés à la commission d'experts ou dans d'autres enceintes, comme une personnalité hors du commun qui, par son charisme, la force de son enseignement et de ses publications ainsi que par son engagement personnel en faveur de la justice sociale, aura marqué plusieurs générations de juristes tant à l'échelle nationale qu'internationale. Sollicité au plus niveau de l'Etat pour des missions difficiles exigeant des qualités remarquables de négociateur et de clairvoyance politique, il saura néanmoins toujours rester proche et à l'écoute des plus humbles et des plus démunis. Ses amis et collègues se souviendront de lui comme d'un remarquable professeur, écouté, suivi et respecté pour sa grande autorité, mais aussi d'un homme profondément bon.
7. *Le Conseil d'administration voudra sans doute inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. Benjamin Aaron ainsi qu'au gouvernement des Etats-Unis.*

## II. Composition de l'Organisation

8. Aux termes de l'article 1, paragraphe 3, de la Constitution et de l'article 27 du Règlement de la Conférence internationale du Travail, un membre de l'Organisation des Nations Unies peut devenir Membre de l'Organisation internationale du Travail en communiquant au Directeur général son acceptation formelle des obligations découlant de la Constitution.

### Adhésion des îles Marshall

9. Par une lettre transmettant une résolution datée du 18 avril 2007, reçue le 3 juillet 2007, le gouvernement des îles Marshall, qui est membre de l'Organisation des Nations Unies depuis le 17 septembre 1991, a communiqué au Directeur général son acceptation formelle des obligations découlant de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail.
10. Les îles Marshall sont ainsi devenues le 181<sup>e</sup> Etat Membre de l'Organisation internationale du Travail.

### **III. Progrès de la législation internationale du travail**

#### **Ratifications de conventions**

11. Depuis la préparation du document présenté à la 298<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, le Directeur général a enregistré les 90 ratifications de conventions internationales du travail suivantes, ce qui porte à 7 526 le nombre des ratifications enregistrées au 17 septembre 2007. En outre, une ratification de protocole a également été enregistrée.

#### **République de Corée**

*Ratifications enregistrées le 4 avril 2007:*

Convention (n° 162) sur l'amiante, 1986

Convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003

#### **Espagne**

*Ratification enregistrée le 15 février 2007:*

Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989

#### **Estonie**

*Ratification enregistrée le 15 mars 2007:*

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

#### **Haïti**

*Ratification enregistrée le 19 juillet 2007:*

Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

#### **République islamique d'Iran**

*Ratification enregistrée le 19 mars 2007:*

Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975

#### **Japon**

*Ratification enregistrée le 24 juillet 2007:*

Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

## **Koweït**

*Ratification enregistrée le 9 août 2007:*

Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949

## **Lituanie**

*Ratification enregistrée le 12 juin 2007:*

Convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977

## **Madagascar**

*Ratifications enregistrées le 6 juin 2007:*

Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957

Convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003

## **Monténégro**

Par une lettre datée du 28 mai 2007, le gouvernement de la République du Monténégro a déclaré qu'il demeurerait lié par les obligations découlant des conventions ci-après applicables à son territoire avant qu'il ne devienne Membre de l'Organisation internationale du Travail. Ces ratifications ont été enregistrées le 3 juin 2006, date effective de l'indépendance de la République du Monténégro.

Convention (n° 2) sur le chômage, 1919

Convention (n° 3) sur la protection de la maternité, 1919

Convention (n° 8) sur les indemnités de chômage (naufnage), 1920

Convention (n° 9) sur le placement des marins, 1920

Convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921

Convention (n° 12) sur la réparation des accidents du travail (agriculture), 1921

Convention (n° 13) sur la céruse (peinture), 1921

Convention (n° 14) sur le repos hebdomadaire (industrie), 1921

Convention (n° 16) sur l'examen médical des jeunes gens (travail maritime), 1921

Convention (n° 17) sur la réparation des accidents du travail, 1925

Convention (n° 18) sur les maladies professionnelles, 1925

Convention (n° 19) sur l'égalité de traitement (accidents du travail), 1925

Convention (n° 22) sur le contrat d'engagement des marins, 1926

Convention (n° 23) sur le rapatriement des marins, 1926

- 
- Convention (n° 24) sur l'assurance-maladie (industrie), 1927
- Convention (n° 25) sur l'assurance-maladie (agriculture), 1927
- Convention (n° 27) sur l'indication du poids sur les colis transportés par bateau, 1929
- Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930
- Convention (n° 32) sur la protection des dockers contre les accidents (révisée), 1932
- Convention (n° 45) des travaux souterrains (femmes), 1935
- Convention (n° 48) sur la conservation des droits à pension des migrants, 1935
- Convention (n° 53) sur les brevets de capacité des officiers, 1936
- Convention (n° 56) sur l'assurance-maladie des gens de mer, 1936
- Convention (n° 69) sur le diplôme de capacité des cuisiniers de navire, 1946
- Convention (n° 73) sur l'examen médical des gens de mer, 1946
- Convention (n° 74) sur les certificats de capacité de matelot qualifié, 1946
- Convention (n° 80) portant révision des articles finals, 1946
- Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947
- Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948
- Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948
- Convention (n° 89) sur le travail de nuit (femmes) (révisée), 1948
- Convention (n° 90) sur le travail de nuit des enfants (industrie) (révisée), 1948
- Convention (n° 91) sur les congés payés des marins (révisée), 1949
- Convention (n° 92) sur le logement des équipages (révisée), 1949
- Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949
- Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
- Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951
- Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952
- Convention (n° 103) sur la protection de la maternité (révisée), 1952
- Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957
- Convention (n° 106) sur le repos hebdomadaire (commerce et bureaux), 1957
- Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958
- Convention (n° 113) sur l'examen médical des pêcheurs, 1959

- Convention (n° 114) sur le contrat d'engagement des pêcheurs, 1959
- Convention (n° 116) portant révision des articles finals, 1961
- Convention (n° 119) sur la protection des machines, 1963
- Convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau I modifié en 1980]
- Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964
- Convention (n° 126) sur le logement à bord des bateaux de pêche, 1966
- Convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969
- Convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970
- Convention (n° 132) sur les congés payés (révisée), 1970
- Convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971
- Convention (n° 136) sur le benzène, 1971
- Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973
- Convention (n° 139) sur le cancer professionnel, 1974
- Convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974
- Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975
- Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975
- Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
- Convention (n° 148) sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977
- Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981
- Convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981
- Convention (n° 158) sur le licenciement, 1982
- Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983
- Convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985
- Convention (n° 162) sur l'amiante, 1986
- Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

---

**Népal**

*Ratification enregistrée le 30 août 2007:*

Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957

*Ratification enregistrée le 14 septembre 2007:*

Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989

**Nouvelle-Zélande**

*Ratification enregistrée le 12 juin 2007:*

Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

**Qatar**

*Ratification enregistrée le 2 février 2007:*

Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957

**Suède**

*Ratification enregistrée le 15 juin 2007:*

Protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

**Tadjikistan**

*Ratifications enregistrées le 10 avril 2007:*

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949

Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975

**République tchèque**

*Ratification enregistrée le 26 avril 2007:*

Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

**Trinité-et-Tobago**

*Ratifications enregistrées le 17 août 2007:*

Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947

Convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978

**Tunisie**

*Ratification enregistrée le 25 mai 2007:*

Convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971

**Viet Nam**

*Ratification enregistrée le 5 mars 2007:*

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930

**Dénonciations de conventions****Slovaquie**

12. Le Directeur général a enregistré, le 25 juillet 2007, la dénonciation par la République slovaque de la convention (n° 34) sur les bureaux de placement payants, 1933. Dans ses rapports concernant l'application des conventions n<sup>os</sup> 34 et 144, reçus par le Bureau en janvier 2007, le gouvernement communiquait les informations suivantes:

*(Traduction)*

«Après avoir consulté les partenaires sociaux, le gouvernement de la République slovaque est parvenu à la conclusion que la convention n° 34 est obsolète. Il entend donc faire usage de la faculté de dénonciation prévue à l'article 11 de cette convention. La convention n° 34 est entrée en vigueur le 18 octobre 1936 et a été ouverte à la dénonciation du 18 octobre 2006 au 18 octobre 2007.

S'agissant de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, le gouvernement de la République slovaque, qui a procédé à des changements dans la législation du travail et dans le domaine des services de l'emploi, entend ratifier cet instrument une fois les partenaires sociaux consultés, soit dans le courant de l'exercice 2007-08.»

**Ratifications/acceptations de l'instrument d'amendement  
à la Constitution de l'Organisation internationale  
du Travail, 1997**

Depuis la préparation du document présenté à la 298<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, le Directeur général a reçu les ratifications et acceptations suivantes:

Algérie	Ratification	3 avril 2007
Belgique	Ratification	13 mars 2007
Brunéi Darussalam	Acceptation	14 juin 2007
Cambodge	Ratification	27 mars 2007
République démocratique populaire lao	Acceptation	1 <sup>er</sup> juin 2007
Monténégro	Acceptation	12 juin 2007
Pays-Bas	Acceptation	29 mars 2007
Tunisie	Acceptation	6 juillet 2007

Le nombre total des ratifications et acceptations s'élève maintenant à 98, y compris six ratifications/acceptations par des Etats ayant l'importance industrielle la plus considérable.

## IV. Administration interne

### 13. L'article 4.2 *d*) du Statut du personnel dispose ce qui suit:

Les emplois vacants dans la catégorie des directeurs et des administrateurs principaux sont pourvus par le Directeur général par voie de transfert sans changement de grade, de promotion ou de nomination. Sauf dans le cas où elles visent les emplois vacants dans les projets de coopération technique, ces promotions ou ces nominations sont portées à la connaissance du Conseil d'administration, avec un exposé succinct des aptitudes des personnes ainsi promues ou nommées.

### 14. Les nominations et promotions ci-dessous sont ainsi portées à la connaissance du Conseil d'administration:

#### **M. Duncan Campbell (Etats-Unis)**

Nommé directeur du Département de l'analyse économique et des marchés du travail (EMP/ELM), Secteur de l'emploi, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en mars 2005.

#### **M<sup>me</sup> Elaine Fultz (Etats-Unis)**

Nommée directrice du bureau sous-régional de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale à Moscou, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007.

Née en 1949. M<sup>me</sup> Fultz est titulaire d'un doctorat en administration publique, spécialisé en analyse des politiques, théorie de l'organisation et réglementation de l'Ecole supérieure d'administration publique de l'Université de New York. Elle est également titulaire d'une maîtrise en éducation spéciale et d'une licence en enseignement secondaire de l'Université George Washington.

M<sup>me</sup> Fultz a rejoint le BIT en 1995 en tant que spécialiste principale en sécurité sociale du bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique australe, Harare. Entre 1999 et mai 2007, elle a été spécialiste principale en sécurité sociale dans le bureau sous-régional de l'OIT pour l'Europe centrale et orientale, Budapest. Avant d'entrer au BIT, M<sup>me</sup> Fultz a été membre du personnel professionnel du Parlement des Etats-Unis (House of Representatives), Washington, DC, de 1987 à 1994. Auparavant elle avait été assistante à l'Ecole d'administration publique de l'Université de New York (1985-1987), chargée de cours à l'Université de Sogang, Séoul, Corée (1982-1985); et principale assistante législative au Parlement, Washington, DC (1975-1982).

#### **M. José Ricardo Hernandez Pulido (Mexique)**

Nommé directeur du Département des services des relations, réunions et documents (RELCONF), et promu au grade D.2 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en mars 2003.

#### **M. Hans Hofmeijer (Pays-Bas)**

Nommé chef du Service des documents officiels (OFFDOC) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en novembre 2005.

**M. Riswanul Islam (Bangladesh)**

Nommé conseiller spécial en matière de croissance, d'emploi et de réduction de la pauvreté, Secteur de l'emploi, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en 1991.

**M. Mpenga Kabundi (République démocratique du Congo)**

Nommé conseiller spécial pour l'Afrique, Secteur de l'emploi, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en novembre 2001.

**M<sup>me</sup> Keiko Kamioka (Japon)**

Nommée cheffe auditrice interne des comptes et cheffe du bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en mars 2001.

**M. Mark Levin (Israël)**

Nommé chef du Service des politiques et du développement des ressources humaines (HR/POL), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007. Sa promotion au grade D.1 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en mars 2006.

**M. Steven Marshall (Nouvelle-Zélande)**

Nommé fonctionnaire chargé de liaison à Yangon, Myanmar, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007. Sa nomination au grade D.2 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en novembre 2001.

**M<sup>me</sup> Dayina Mayenga (République démocratique du Congo)**

Nommée directrice du bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique centrale à Yaoundé et promue au grade D.1 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007.

Née en 1956. M<sup>me</sup> Mayenga est titulaire d'une maîtrise en finances publiques appliquées dans les pays en développement de l'Université d'Anvers en Belgique depuis 1980 et d'une licence en sciences économiques et commerciales de HEC, Liège, Belgique, depuis 1979.

Elle est entrée au BIT en tant que consultante en analyse financière et elle a rempli plusieurs missions sur le terrain entre 1990 et 1997. En 1997, elle est entrée au bureau d'Abidjan en tant que spécialiste en sécurité sociale. En 2001, elle a été nommée directrice du bureau de l'OIT à Kinshasa et, en 2002, elle a été nommée directrice du bureau de l'OIT à Antananarivo où elle a assumé ses fonctions jusqu'à son transfert en mai 2007.

Avant d'entrer au BIT, M<sup>me</sup> Mayenga a été directrice de la coopération technique et des finances au Centre international d'études, de recherches et d'action pour le développement (CINTERAD) en Belgique (1982-1997).

**M<sup>me</sup> Martha Elena Pacheco Restrepo (Colombie)**

Nommée directrice pour le Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR), au grade D.1, et transférée du Centre international de formation de l'OIT à Turin au BIT à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Née en 1950. M<sup>me</sup> Pacheco Restrepo est titulaire d'un doctorat en droit et sciences politiques de l'Université de Santo Tomás, Bogotá, Colombie, qu'elle a obtenu en 1974. Depuis octobre 2000, elle était cheffe du Programme régional pour les Amériques au Centre international de formation à Turin, et elle a assumé la responsabilité du projet de la Commission européenne et de l'OIT intitulé EUROSOCIAL-EMPLOI. Elle a travaillé dans le cadre de projets de l'OIT au Honduras et a été consultante auprès de l'OIT et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur les questions sociales. Elle a également écrit plusieurs publications et elle a participé à la rédaction de l'ouvrage *Flexibilización en el margen: la reforma del contrato de trabajo*.

Avant d'entrer au BIT, elle a été membre du Comité de spécialistes en droit du travail de l'Association nationale des industriels (ANDI) et conseillère en affaires sociales de l'Organisation *Ardila Lulle* en Colombie. Elle a participé à des sessions de la Conférence internationale du Travail en tant que déléguée des employeurs de la Colombie, elle a été professeur de l'*Universidad Externada de Colombia* et cheffe du bureau juridique du ministère du Travail en Colombie.

### **M. Stephen Pursey (Royaume-Uni)**

Nommé directeur du Département de l'intégration des politiques et statistiques (INTEGRATION) et conseiller principal du Directeur général, et promu au grade D.2 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007.

Né en 1952. M. Pursey est titulaire d'une licence en philosophie, politique et économie de l'*University College*, Oxford, qu'il a obtenue en 1973. Il est entré au BIT en 1999 et a assumé les fonctions de conseiller principal du Groupe des politiques internationales. En 2002, M. Pursey a été nommé conseiller principal au sein du Cabinet du Directeur général.

Avant d'entrer au BIT, M. Pursey a été le chef du Département de l'emploi et des normes internationales de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) à Bruxelles, Belgique (1980-1999), et du Département de l'économie du Congrès des syndicats, Londres, Royaume-Uni (1973-1980).

### **M. Gerald Rodgers (Royaume-Uni)**

Conseiller principal du Directeur général, au sein du Cabinet du Directeur général (CABINET), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007. Sa promotion au grade D.2 a été portée à la connaissance du Conseil d'administration en mars 2002.

### **M. William Salter (Etats-Unis)**

Nommé directeur du bureau sous-régional de l'OIT pour l'Asie de l'Est à Bangkok et promu au grade D.1 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007.

Né en 1954. M. Salter est titulaire d'une licence en histoire et en sciences politiques de l'Université nationale australienne de Canberra, Australie, qu'il a obtenue en 1976. Il a été détaché par le gouvernement australien auprès de l'OIT et il a assumé des fonctions au sein du Département du personnel et du Programme des conditions de travail et d'emploi (TRAVAIL) à Genève. Il a été nommé analyste principal des politiques du personnel (1988-1992), conseiller technique en matière de conditions de travail et d'équipements de bien-être (1992-1994) et spécialiste principal en conditions de travail à Manille (1994-1999). Il a été nommé conseiller principal au sein de TRAVAIL en 1999, où il a assumé ses fonctions jusqu'à son transfert en mai 2007.

Avant d'entrer au BIT, il a été fonctionnaire exécutif du Conseil du service public, Canberra, Australie (1979-1981), directeur adjoint pour le recrutement du personnel au sein du Conseil du service public, Canberra, Australie (1982-1984), conseiller principal de la Commission d'enquête sur le Corps des sapeurs-pompiers du territoire de la capitale australienne, Canberra, Australie (1986), et directeur de l'Unité de la démocratie industrielle, Département des relations professionnelles, Canberra, Australie (1985-1987).

#### **M<sup>me</sup> Manuela Tomei (Italie)**

Nommée cheffe du Programme des conditions de travail et d'emploi (TRAVAIL), Département de la protection des travailleurs, Secteur de la protection sociale, et promue au grade D.1 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007.

Née en 1962. M<sup>me</sup> Tomei est diplômée en sciences politiques de l'Université de Turin, Italie, depuis 1986. Elle est aussi titulaire d'un diplôme en langue et littérature espagnoles de l'Université de Panama, Panama, décerné en 1984.

M<sup>me</sup> Tomei est entrée au BIT dans le cadre du Programme des experts associés en 1988, elle a occupé un poste dans le bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes pendant deux ans. En 1991, elle est entrée en tant que spécialiste de l'organisation de travailleurs ruraux au Département de l'emploi, où elle a ensuite occupé plusieurs postes. Avant d'être promue, elle occupait le poste de spécialiste principale en matière de discrimination dans le programme de suivi de la Déclaration (DECLARATION).

Avant de rejoindre l'OIT, elle a été chercheuse volontaire auprès de l'Organisation panaméricaine de la santé et elle a également été consultante du projet *Health District Pau de Lima* au Brésil.

#### **M. Raymond Torres (France)**

Nommé directeur de l'Institut international d'études sociales au grade D.2 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Né en 1960. En 1984, M. Torres a obtenu un diplôme d'économie mathématique et d'économétrie de l'Université de Paris I. En 1982, il a aussi été diplômé de l'Institut d'études politiques de Toulouse, France. Il a été chargé de cours en économie à l'Université de Paris-Dauphine.

Avant d'entrer au BIT, M. Torres a travaillé pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), d'abord en tant qu'économiste dans le Département des affaires économiques puis en tant qu'économiste principal, et ensuite en tant que chef de la Division d'analyse et de politiques d'emploi de l'OCDE. Dans le cadre de ce dernier poste, il a été éditeur de la revue *Perspectives de l'emploi* de l'OCDE et chargé de la réévaluation de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi. Il a également supervisé la préparation d'examen thématiques sur les travailleurs âgés – qui ont conduit à la publication d'une série de 21 études de pays ainsi qu'à un rapport de synthèse publié en 2006 et intitulé *Vivre et travailler plus longtemps* –, et il a développé un nouveau projet sur les transitions de l'école au travail et sur l'emploi des jeunes. Il est l'auteur de plusieurs études sur les marchés du travail, sur le commerce international, sur la croissance économique et sur les droits fondamentaux des travailleurs, y compris le rapport de l'OCDE de 1996 intitulé *Le commerce, l'emploi et les normes du travail*. Entre 1997 et 1999, M. Torres a travaillé au BIT en tant que chef de l'Equipe spéciale sur la dimension sociale de la mondialisation, dont les travaux ont abouti à la publication de sept études par pays et d'un rapport de synthèse.

### **M. Rolph van der Hoeven (Pays-Bas)**

Nommé directeur du Groupe de cohérence des politiques, Département de l'intégration des politiques et des statistiques (INTEGRATION), et promu au grade D.1 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007.

Né en 1948. M. van der Hoeven a obtenu un doctorat en économie du développement de l'Université libre d'Amsterdam en 1987. Il a également obtenu une maîtrise en économétrie de l'Université municipale d'Amsterdam en 1974. Il est entré au BIT en 1974 en tant qu'expert associé attaché au bureau de zone de Lusaka, puis il a été transféré au bureau d'Addis-Abeba en 1976. En 1978, M. van der Hoeven est entré dans l'Unité de synthèse économique et des politiques sociales au siège. En 1988, il a été détaché au siège du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à New York en tant que conseiller économique, puis est revenu au BIT en 1991 pour occuper le poste de directeur du projet interdépartemental sur l'emploi et l'ajustement structurel. En 1994, il a été promu chef de l'Unité de l'emploi et des politiques et, en 2002, il a été transféré au poste de directeur du secrétariat technique de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (WCSDG) au sein du Département de l'intégration des politiques. Avant d'entrer au BIT, il a travaillé en tant que fonctionnaire de la recherche du *Stichting Economisch Onderzoek*, Université d'Amsterdam (1972-1974).

### **M<sup>me</sup> Alette van Leur (Pays-Bas)**

Nommée directrice du Département des partenariats et de la coopération au développement (PARDEV), et promue au grade D.2 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

Née en 1959. M<sup>me</sup> van Leur a obtenu une maîtrise en sciences sociales de l'Université Pacific Western de Los Angeles, Etats-Unis, en 1993, et une licence en économie et gestion de la *Hogescholl voor Economie en Management*, Utrecht, Pays-Bas, en 1982.

M<sup>me</sup> van Leur est entrée au BIT en 1987 en tant qu'experte associée du bureau sous-régional pour le Pacifique-Sud, Suva, Fidji. Entre 1989 et 1991, elle a été experte associée dans le bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok, Thaïlande, avant d'être nommée fonctionnaire du Département de la sécurité sociale au siège, fonctions qu'elle a exercées entre 1991 et 1994.

Avant de revenir à l'OIT en 2007, M<sup>me</sup> van Leur avait travaillé au ministère des Affaires sociales et de l'Emploi, La Haye, Pays-Bas (entre 1994 et 2007), et, récemment, en qualité de directrice adjointe du Département des affaires internationales du ministère.

### **M<sup>me</sup> Telma Viale (El Salvador)**

Nommée cheffe du Service de recrutement et de mobilisation des ressources humaines et d'appui au personnel (HR/RES) et promue au grade D.1 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Née en 1961. M<sup>me</sup> Viale est titulaire d'une maîtrise en psychologie organisationnelle de l'Université de Colombia, New York, Etats-Unis, 1997. Elle est également titulaire d'une licence en psychologie et langues romanes de la *City University* de New York, Etats-Unis (1994).

M<sup>me</sup> Viale revient à l'OIT après un détachement interinstitutions auprès de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) où elle a été cheffe de la Division des ressources humaines pendant les deux dernières années. M<sup>me</sup> Viale avait d'abord été nommée au BIT en 2001 en qualité de fonctionnaire principale des ressources humaines

pour les régions d'Amérique latine et des Etats arabes, et pour les secteurs de l'emploi et de la protection sociale.

Avant d'entrer au BIT, M<sup>me</sup> Viale avait été cheffe des services des ressources humaines du Centre international de formation de l'OIT à Turin, Italie (2001-2003); fonctionnaire principale des politiques dans les services des ressources humaines de l'Organisation mondiale de la santé (1998-2001), et cheffe du recrutement du Département des ressources humaines de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Genève (1997-98). M<sup>me</sup> Viale a également occupé plusieurs postes administratifs au Secrétariat des Nations Unies et dans le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à New York, et elle a effectué des missions sur le terrain au Mozambique (1994) et en Afghanistan (1990).

**M<sup>me</sup> Althea Wright-Byll (Jamaïque)**

Nommée cheffe du Service des relations officielles (RELOFF) au sein du Département des services des relations, réunions et documents, et promue au grade D.1 à compter du 15 juillet 2007.

Née en 1956. M<sup>me</sup> Wright-Byll est titulaire d'un *Masters of Business Administration* de l'*Open University*, Royaume-Uni, 1998, d'un diplôme universitaire supérieur en interprétation de conférence du *Polytechnic of Central London*, Royaume-Uni, 1980, et d'un diplôme de traduction de l'Université de Genève, Suisse, 1979.

M<sup>me</sup> Wright-Byll est entrée au BIT en 1988 en tant que traductrice dans la section du Conseil d'administration du Service des relations officielles. En 1991, elle a été nommée éditrice principale et fonctionnaire principale chargée des relations au sein de l'Unité de la correspondance officielle et de l'organisation des réunions de ce service. Depuis 2000 et jusqu'à sa récente nomination, elle a assumé les fonctions de cheffe de l'Unité d'interprétation et du personnel de conférence.

Avant d'entrer au BIT, M<sup>me</sup> Wriugh-Byll a été interprète et traductrice free-lance basée à Niamey, Niger, dans plusieurs institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales de la région africaine.

Genève, le 23 octobre 2007.

*Point appelant une décision:* paragraphe 7.